

Bruxelles, le 28 juillet 2017

Communiqué de presse

Remboursement de la consultation psychologique : il y a encore du chemin à parcourir

La ML se réjouit du remboursement prévu bientôt d'une visite chez le psychologue. Il subsiste cependant de nombreuses questions sans réponses, et non des moindres, sur le budget.

On ne peut qu'applaudir la nouvelle mesure, à condition qu'elle soit correctement appliquée. Mais cela ne signifie pas que rien n'a été fait jusqu'ici.

D'abord, les mutualités insistent depuis des années sur la création d'une réglementation légale. De surcroît, surtout au vu de l'absence de quelque forme d'intervention que ce soit, la ML était l'une des premières à lancer en 2002 un accompagnement psychologique gratuit pour ses membres. Aujourd'hui, ce n'est pas moins de 6 conversations gratuites par téléphone ou chat avec un psychologue qu'offre la ML. Par ailleurs, la ML intervient financièrement pour les consultations chez un psychologue ou psychothérapeute reconnu au choix.

L'application de la nouvelle mesure reste encore incertaine. Des questions se posent quant au budget de 22,5 millions d'euros dégagé par le gouvernement. Quand on sait que quelque 4 % des Belges font appel à un psychologue, cela revient à une intervention d'à peine 50 euros par personne, soit le coût d'une consultation.

À combien s'élève le ticket modérateur ? Combien de séances couvre le remboursement ? Y a-t-il un montant plafond ? Distingue-t-on des groupes cibles ? Aussi longtemps que ces questions ne seront pas clarifiées, une intervention ou un service complémentaire de la mutualité restera utile.

Geert Messiaen
Secrétaire général